

ARCHAEOLOGIA BELGICA

130

A. MATTHYS et G. HOSSEY

L'EGLISE DISPARUE
DE SAINT-MARTIN A LORCY (ARVILLE)

BRUXELLES

1971

ARCHAEOLOGIA
BELGICA

L'EGLISE DISPARUE DE SAINT-MARTIN A LORCY (ARVILLE)

AE05308

ARCHAEOLOGIA BELGICA
Dir. Dr. H. Roosens

Etudes et rapports édités par le
Service national des Fouilles,
Parc du Cinquantenaire 1
1040 Bruxelles

Studies en verslagen uitgegeven door de
Nationale Dienst voor Opgravingen,
Jubelpark 1
1040 Brussel

© Service national des Fouilles, Bruxelles

D/1971/0405/6

ARCHAEOLOGIA BELGICA

130

BIBLIOTHEQUE
C.R.M.S.

A. MATTHYS et G. HOSSEY

L'ÉGLISE DISPARUE
DE SAINT-MARTIN A LORCY (ARVILLE)

BRUXELLES
1971

I. INTRODUCTION

C'est au mois de juillet 1970 que, sous les auspices du Service National des Fouilles, en collaboration étroite avec le Centre d'Action Culturelle de la Province de Luxembourg et le cercle Terre et Abbaye de Saint-Hubert, fut organisé un stage archéologique dans le cadre des stages culturels organisés par la Province de Luxembourg. Les travaux se déroulèrent du 13 juillet au 5 août et permirent de dégager les substructions d'un petit édifice de culte consacré à saint Martin, situé sur la commune d'Arville, près du hameau de Lorcy.

Nous exprimons notre gratitude aux institutions et à leurs responsables qui, par leur compréhension et leur franche collaboration, ont permis cette fouille; nous remercions en particulier M. H. Roosens, directeur du SNF, ainsi que M. le Prof. J. Mertens de nous avoir confié ces travaux et de nous avoir conseillé tout au long des fouilles. Nous avons une dette de reconnaissance envers M. R. Parrière, directeur du CACPL, MM. L. Hannecart et J. Charneux des Archives de l'Etat à Saint-Hubert et M. l'abbé Deblon conservateur des Archives épiscopales de Liège. Que M. A. Geubel qui ne cessa de nous prodiguer encouragements et conseils, trouve également exprimée ici notre reconnaissance. Nous associons à nos remerciements M. l'abbé J. Legrand, curé d'Arville, qui mit les archives paroissiales à notre disposition, de même que MM. J. et L. Gillard, O. Lothaire qui n'ont épargné ni leur temps, ni leur travail pour mener à bien les travaux de fouille. Notre gratitude va aussi à M. J. Laurent, géomètre-expert à St-Hubert, à qui nous devons le relevé topographique du site, à M. Ch. Geeroms à qui nous devons les photographies ainsi qu'à M. H. Boreux; nous remercions également tous les stagiaires qui avec patience et méthode ont accompli la tâche qui leur avait été confiée : M^{me} Delaunoy, M^{elles} N. Carton, L. Conrad, F. Coulon, D. de Bonhomme, A. Hérin, M.-Chr. Lange, M. Legrand, MM. W. Berger, Y. Delepierre, M. Evrard, M. Fourneau, J. Paris, J. P. Rassart. Soulignons aussi la compréhension de M. H. Lozet, propriétaire du site, qui n'hésita pas à nous donner son accord pour les fouilles.

Enfin nous remercions tous ceux qui nous ont aidés ou qui ont témoigné de l'intérêt pour nos recherches.

II. SITUATION TOPOGRAPHIQUE

Le petit hameau de Lorcy, dépendant de la commune d'Arville est situé au cœur même de la province de Luxembourg, à 2 km au nord-ouest de Saint-Hubert (Fig. 1). A gauche du chemin reliant Saint-Hubert à Arville, par

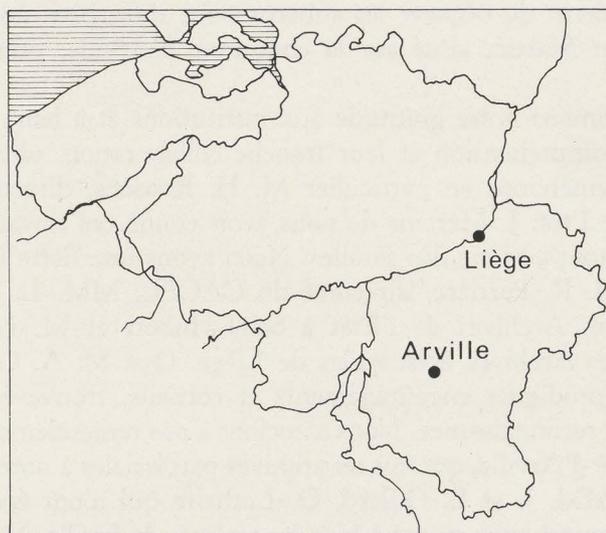


Fig. 1. — Carte de situation.

Lorcy, à la limite des deux communes, se dresse la petite éminence de Saint-Martin dont le sommet culmine à 420 m (Parc. cadastrale : Arville, Sect. C, 448 g) (Fig. 2, 3). De cet endroit, transformé actuellement en prairies, on domine les environs immédiats; d'un coup d'œil, on surplombe Saint-Hubert et sa basilique au sud-est, les bois d'Hatrival au sud, le ruisseau et le hameau de Lorcy à l'ouest, la ferme du Chermont au nord-est. La colline étale ses pentes douces de tous côtés vers champs et prairies et son sommet forme un plateau dont le toponyme seul désigne un lieu mis sous la protection de saint Martin. Deux aubépines isolées dominent le site (Fig. 4).

Le toponyme de Saint-Martin englobe actuellement l'ensemble de la colline. Ce n'est qu'à la fin du XIXe siècle que fut reconnu l'emplacement de

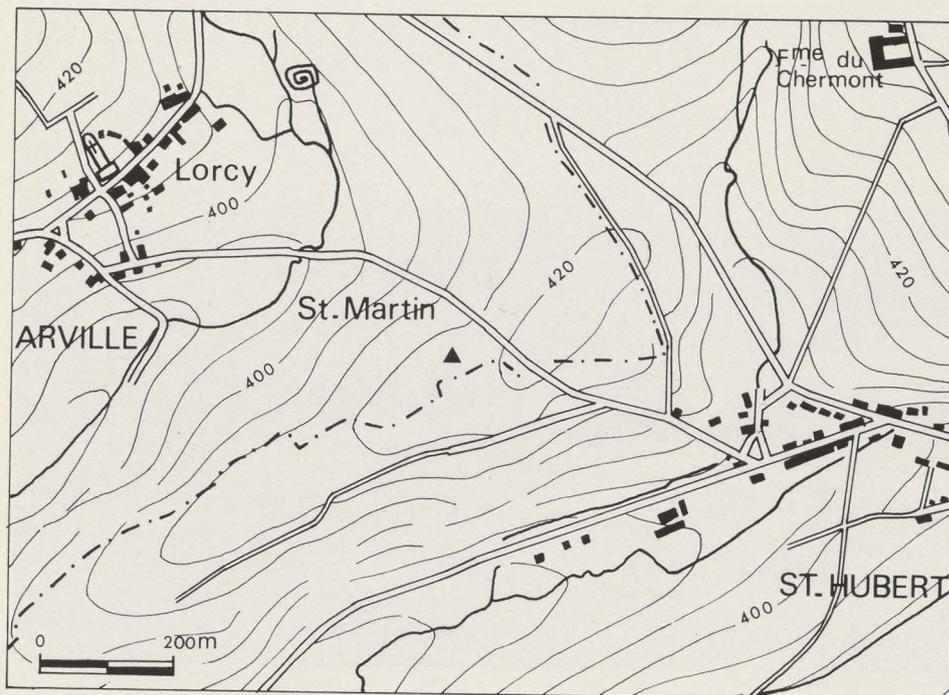


FIG. 2. — Situation topographique.

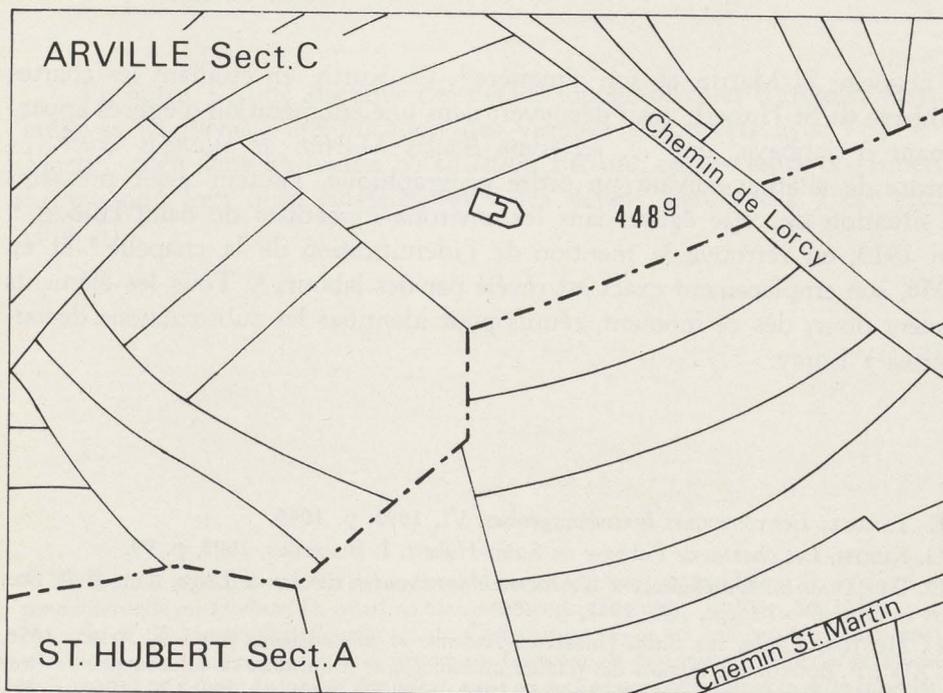
FIG. 3. — Plan cadastral et situation des vestiges découverts (Ech. 1/2500^e).



FIG. 4. — Vue, prise de Lorcy, vers la colline de Saint-Martin à droite (flèche) et Saint-Hubert et sa basilique à gauche

la chapelle St-Martin et son cimetière¹. G. Kurth, en étudiant les chartes l'abbaye de St-Hubert, avait découvert dans une énumération d'églises appartenant à l'abbaye, une ... *ecclesiam Sancti Martini de Wahelis cruce* ...; l'ordre de citation suivant un ordre géographique, l'auteur avait pressenti la situation de cette église dans les environs immédiats de Saint-Hubert². En 1913, on retrouve la mention de l'identification de la chapelle³ et en 1956, son emplacement exact est révélé par des labours⁴. Tous les éléments étaient donc, dès ce moment, réunis pour identifier les substructions découvertes à Lorcy.

¹ E. TANDEL, *Les communes luxembourgeoises*, VI, 1893, p. 1045.

² G. KURTH, *Les chartes de l'abbaye de Saint-Hubert*, I, Bruxelles, 1903, p. 99.

³ D. GUILLEAUME, *L'archidiaconé d'Ardenne dans l'ancien diocèse de Liège*, dans *Bull. Soc. Art et Hist. Dioc. Liège*, XX, 1913, p. 436.

⁴ L. HECTOR, *Etudes sur Saint-Hubert-en-Ardenne et son ancienne paroisse*, Arlon, 1956, p. XIV; F. BOURGEOIS, *Apport des fouilles archéologiques à l'histoire de la commune de Bras* dans *Publ. « Pro Civitate », Coll. hist.*, 5, 1964, p. 39 (= *Archaeol. Belg.* 70, 1964, p. 39).

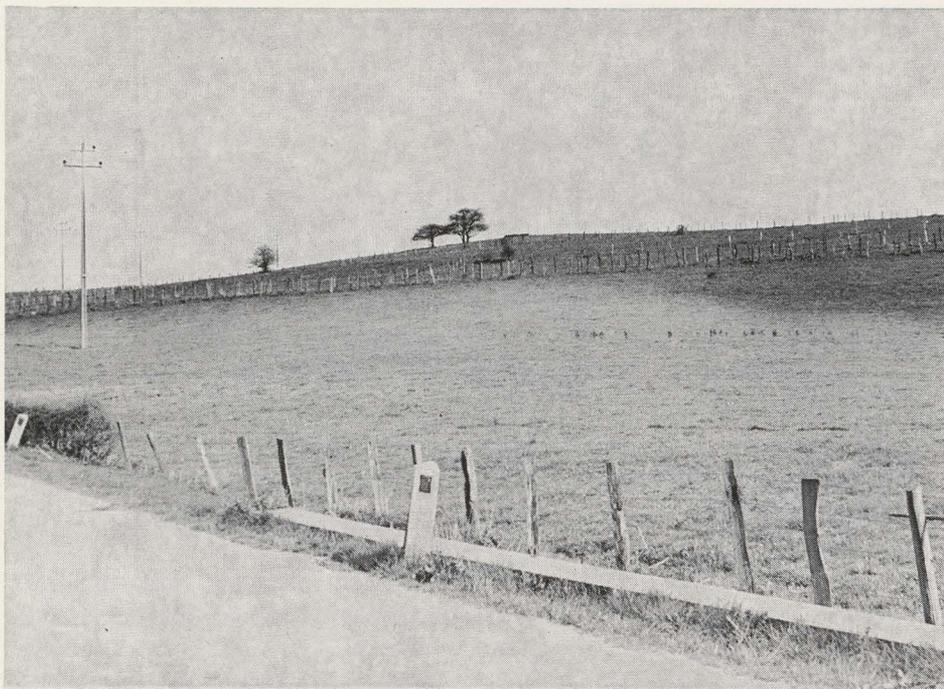


FIG. 5. — Vue de la colline de Saint-Martin, prise de la route de Lorcy à Saint-Hubert (Photo C. Lecoq).

En outre, l'étude attentive des détails topographiques consignés dans les archives, confirme l'identification des vestiges découverts avec l'église St-Martin, citée dans les textes. Sa situation sur une colline entre St-Hubert et Lorcy, non loin d'un ruisselet, sont des détails significatifs à cet égard¹ (Fig. 5).

¹ Cfr. Doc. 3 (1663) : « ... Inter pagum de Lorcy Chyrmont et oppidulum D. Huberti aequo pene intervallo est sacellum D. Martino dicatum super colliculum ... »; Doc. 16 (1752) : ... leur chapelle de St-Martin for elloignée du dit Lorcy situee seulle sur une haulteur dans une très grandes et vaste campagne ... qu'à raison que beaucoup de personnes infirmes et caducques et enfants sont en danger de tomber dans l'eaü que l'on doit passer pour aller à la ditte chapelle

III. ICONOGRAPHIE

Les représentations iconographiques de la chapelle Saint-Martin sont inexistantes. Tout au plus peut-on mentionner deux cartes tardives indiquant l'emplacement de l'édifice.

1) Après 1741 (Fig. 6).

— *Camp de Saint-Hubert le 31 aoust, séjour le 1er 7bre, 1741.* (Conserv. Serv. Hist. Armée de Terre, Vincennes [Val-de-Marne], France; plan 3, vol. 1922, pièce 96, arch. anc. DG).

Carte montrant la disposition des régiments français transitant dans la campagne entre St.-Hubert et Lorcy. La chapelle est représentée en plan sous l'aspect d'une mononef à chœur polygonal à trois pans. Le chœur est orienté vers le nord-ouest, soit vers Lorcy.

2) 1777 (Fig. 7).

— *Carte chorographique des Pays-Bas autrichiens y compris les principautés de Liège et de Stavelot, par le Comte de Ferraris.*

Feuille 159. (Conserv. Bibl. royale de Belgique, [Bruxelles] sect. cartes et plans).

L'emplacement de la chapelle St-Martin est indiqué par une croix pattée.

IV. LES SOURCES HISTORIQUES

Les documents d'archives consultés sont conservés dans les institutions ou lieux suivants :

- (A.E.St-H.) Archives de l'Etat à Saint-Hubert.
Fonds de l'abbaye de Saint-Hubert, layette 280.
- (A. Ep. L.) Archives Episcopales à Liège.
 - a) Visites archidiaconales :
 - 19 mai 1686 (F. II, 10)
 - 4 juin 1698 (F. II, 11)
 - 28 juin 1725 (F. II, 12)
 - b) Rescriptions de Famenne (E, I, 28).
 - c) Fonds du vicariat général (F, VI, 17).
- (A.P.A.) Archives Paroissiales d'Arville.
Dossier comportant des pièces éparses des XVIIe et XVIIIe siècles.
- (A.P.St-H.) Archives Paroissiales de St-Hubert.
Dossier contenant les plans de la chapellenie de Poix.
- (A.G.N.) Notes et correspondance de M. F. Bourgeois, conservées par M. A. Geubel de Neufchâteau.

A. Examen des sources

1) — 1129, 19 avril.

— Le pape Honorius II confirme les possessions de l'abbaye de Saint-Hubert. La chapelle St-Martin, dénommée : ... *ecclesiam Sancti Martini de Wahelis cruce...* », y est citée après l'église St-Paul d'Arville et avant celle de St-Gilles-au-Pré, église paroissiale de Saint-Hubert¹.

2) — XVe et XVIe siècles.

— Plusieurs allusions toponymiques à la chapelle et une croix dénommée croix Saint-Martin ou simplement « la croix »².

1455: « ... un jour de terre... en decha de Sain Martin... »

¹ G. KURTH, *op. cit.*, p. 99.

² L. HECTOR, *op. cit.*, p. XIV; cfr. aussi AGN, Correspondance Fr. Bourgeois : lettre du 30-4-57, adressée à feu Fr. Bourgeois par l'abbé Hector où sont données les mentions toponymiques de la chapelle St-Martin ici reproduites.

1560: « ... champ situé à St-Martin... »

1562: « ... un champ sus le terme St-Martin par dessous la chapelle St-Martin à la croix joindantz au chemin... »

1563: « ... un champ dessous le terme St-Martin... »

1574: « ... un ch. à St-Martin joindantz d'un cotté à herbeumont... »

1575: « ... un ch. dessous le terme St-Martin, joindantz au chemin... »

1581: « ... trois champs séans à la croix St-Martin, joindantz au chemin du Seigneur et à la dite croix et d'autre à la voie d'Awenne (alleci en le chemin (Strée) faisant limite) ... »

1584: « ...ch. sur le terme S.M. joindantz d'un costé à un fossé pour issir hors l'eau de la pierre Monseigneur... »

3) — 1603.

— Rescription faite par Jean Jackmar sur l'ordre de Chapeauville, archidiacre de Famenne ¹. Outre une messe chaque dimanche de quinzaine, le curé d'Arville est tenu de célébrer, chaque année, dans la chapelle Saint-Martin, une messe matinale le jour de Noël, le premier dimanche de juin et aux fêtes de Saint-Martin. De plus il assurera toutes les cérémonies funéraires ².

4) — 1658.

— A la demande du curé Everardine et parce que le registre des rentes et des biens de la chapelle « a esté brûlé par l'armée françoise », Gérard Loset, Jean et Henry Remacle reconstituent l'inventaire des prairies, champs et dîmes de la chapelle Saint-Martin ³.

5) — 1686, 19 mai.

— Visite archidiaconale ⁴. Cette visite mentionne l'état délabré de la chapelle : « *coemeterium debet reparari. Baptisterium debet obserari et recludi* » ⁵.

¹ A. Ep. L., Rescriptions de Famenne, E, I, 28, p. 1.

² Ibid. : ... *Inter pagum de Lorcy ... est sacellum D. Martino dicatum super colliculum cum coemeterio ubi quotannis in lucaniis prima dominica junyi in feriis D. Martini et in navitate dni sacrum facit Arvillae pastor motuos sepelit annexis funeralibus caeremoniis et pompis ...*

³ A. E. St-H., Fonds de l'abbaye, 280, n^o 5. Cet inventaire signé pour copie conforme par le mambour Pierre Domitiane, relève onze prés et demi, une prairie et dix champs qui paient la dîme.

⁴ A. Ep. L., Visites archidiaconales, F, II, 10, p. 159-160.

⁵ Sans doute y a-t-il eu ici confusion chez le rédacteur, et faut-il lire *coemeterium debet obserari et recludi, Baptisterium debet reparari*. L'inversion est en tout cas plus plausible.

6) — 1698, 4 juin.

— Visite archidiaconale ¹. Reprend les mêmes indications que la rescription de 1603 et la visite de 1686. Depuis environ deux ans, le curé d'Arville ne célèbre plus les messes de quinzaine. Cette visite fait également état des biens de la fabrique ².

7) — 1685-1709.

— Long procès opposant la communauté de Lorcy, représentée depuis 1704 par le mambour Pierre Domitiane, au curé d'Arville Pierre Henrion ³. Ce dernier, prétextant avoir droit à une « rétribution », refuse de célébrer la messe de quinzaine dans la chapelle Saint-Martin, tandis que la communauté de Lorcy considère cette messe comme une « obligation annexée à la cure d'Arville ». Le Conseil de Luxembourg a prononcé quatre sentences condamnant le curé Pierre Henrion ⁴. De même, l'évêché de Liège, par l'intermédiaire de son vicaire général, G. B. Hinnisdael, est intervenu par deux fois en faveur de la communauté de Lorcy ⁵.

8) — 1722.

— Pierre François, curé d'Arville, en accord avec les habitants de Lorcy « assemblés en corps de communauté », érige la chapelle Saint-Martin en bénéfice ecclésiastique au profit de Jacques Didier de Neufchâteau ⁶.

¹ E. Ep. L., Visites archidiaconales, F, II, 11, p. 51.

² Ibid. : ... *Fabricia habet circiter 18 florenos brabantiae ex pensione pratorum ad dictam capellam spectantium. Item habet deciman super nonnullis pretiis terra circa dictam capellam ...*

³ A. E. St-H., Fonds de l'abbaye, 280, n° 5. Copies de certaines pièces du procès (1704-1705). Le manuscrit retrace les principales péripéties du procès depuis 1685. Cfr. aussi A.P.A. — copie d'une requête de la communauté de Lorcy (1704); — copie d'un décret du conseil de Luxembourg (17 juillet 1707); — copie d'une lettre de la communauté de Lorcy à G. B. Hinnisdael, vicaire général à Liège et ordonnance de ce dernier (17 janvier 1704).

⁴ Successivement les 3 novembre 1685, 3 février 1689, 13 décembre 1704 et 17 juillet 1707

⁵ Respectivement les 17 janvier 1704 et 13 juin 1709.

⁶ A. P. A. Trois copies de cet acte sont conservées. La communauté de Lorcy cède au bénéficiaire : ... *les prairies de lad. chapelle, les dîmes de lad. chapelle, les dîmes et champs de lad. chapelle réservée pour l'entretien d'icelle chapelle; s'obligeant en outre de payer chacq. année aud. bénéficiaire par chacq. habitans dud. village un quartel de seigle et un d'avoine, deux escalins, une livre de beurre. et une charée ou chartée de bois à condition que led. bénéficiaire serat obligé de dire trois messes par quinzaine pour lesd. habitans et tous les dimanches à la réserve des trois principales festes de l'année, scavoir Noël, Pasque et Pentecoste et qu'il deverat entretenir le luminair de la chapelle, deverat faire les instructions, tenir escolle et enseigner les enfants du village ...* De plus, le curé d'Arville, en accord avec ses supérieurs lui cède : ... *le pain de Noël et les œufs luy deubs par le village ... à condition que le collateur dud. bénéficiaire luy appartendra et à ses successeurs après le décès dud. Didier.*

- 9) — 1723, 16 janvier.
— Suite à l'acte de cession du 28 octobre 1722, estimation des biens de la chapelle « afin de pouvoir ériger lad. chapelle en bénéfice et qu'ils puissent avoir un prestre ». L'ensemble des biens est estimé à 156 florins an ¹.
- 10) — 1725, 4 mai.
— Nomination de Matthias Pierret comme « vicaire de Lorcys » ².
- 11) — 1725, 28 juin.
— Visite archidiaconale ³. Cette visite confirme la nomination d'un « presbyter » aux conditions convenues et nous renseigne sur l'état de la chapelle : « Tectum capellae debet reparari coemeterium debet recludi ».
- 12) — 1725, 25 novembre.
— Accord entre Matthias Pierret et la communauté de Lorcy pour l'emplacement de son école et de son jardin ⁴.
- 13) — 1729.
— Copies de lettres de Pierre François, curé d'Arville, adressées à l'archidiacre de Famenne et au Conseil de Luxembourg pour demander l'approbation des décisions prises en faveur de Jacques Didier et de Matthias Pierret ⁵.
- 14) — 1729-1731.
— Procès opposant Pierre Lozet, lieutenant-mayeur à Lorcy, au vicaire Matthias Pierret. Ce dernier est convaincu d'avoir fauché une prairie pour l'entretien de la chapelle alors qu'elle était louée à un particulier ⁶.

¹ A. P. A. Deux copies sont conservées.

² A. P. A. Les conditions sont les mêmes que pour son prédécesseur. Toutefois, il devra célébrer une messe supplémentaire par semaine, il sera déchargé du luminaire et jouira de la préférence pour la location des champs appartenant à la chapelle. En outre, il bénéficiera des mêmes droits que les habitants. Il payera le pâtre pour la garde de ses *trente bestes à laine*. Deux vaches franches lui sont également accordées.

³ A. Ep. L. Visites archidiaconales, F, II, 12, p. 143.

⁴ A. P. A. Jean Domitiane lui cède un terrain en échange de deux messes annuelles.

⁵ A. P. A. L'archidiacre donne son approbation le 11 août 1729 et le Conseil de Luxembourg le 16. Son placet lui est envoyé le 20 du même mois. A cette occasion, un nouvel inventaire des biens de la chapelle est dressé.

⁶ A. E. St-H., Fonds de l'abbaye, 280, n° 7. Le conflit fut soumis à l'arbitrage de Célestin De Jongh, abbé de St-Hubert, dont la décision ne nous est pas connue.

15) — 1734.

— Nomination de Jean Mathieu comme vicaire à Lorcy en remplacement de Maximilien Lozet ¹.

16) — 1752.

— Requête de la communauté de Lorcy et du curé d'Arville, Jean Minet, adressée à l'abbé Célestin De Jongh, pour lui demander la permission de transférer la chapelle Saint-Martin et son cimetière au centre du village ².

17) 1753-1754.

— Suite à la troisième requête du 19 juin 1753, l'évêque de Liège, Jean-Théodore de Bavière se déclare favorable à la translation de la chapelle et à sa reconstruction au milieu du hameau de Lorcy à condition d'entourer l'ancien cimetière d'un mur et d'en rappeler le souvenir par une croix ³. Le décret définitif, daté du 12 novembre 1754, précise les conditions du transfert :

— « les droits du curé, église paroissiale d'Arville seront en tout saufs comme s'il n'y avait pas de chapelle.

— Les habitants de Lorcy ne seront en rien déchargés des obligations qu'ils ont et les autres paroissiens envers la maison pastorale et église d'Arville.

— Ils devront faire plafonner leur chapelle et renfermer le cimetière de murailles, et y mettre des portes et serrures afin que les bêtes ne puissent y avoir accès, et cela dans le terme d'un an.

— Le curé d'Arville célébrera ou fera célébrer une messe basse dans lad. chapelle le jour de Noël au jour et fera chanter ou chantera messe le jour

¹ A. P. A. — Accord de la communauté de Lorcy (27 mai 1734). — Reconnaissance par le curé d'Arville (29 mai 1734). Pour subvenir à ses besoins, la communauté de Lorcy décide que le nouveau vicaire pourra ... *tenir vingt cinq bestes à laine franches. Item un cheval et trois rouges bestes franches.* La communauté s'engage à lui construire une écurie, à l'exception de la charpente qui sera à charge du bénéficiaire.

² A. E. St-H., Fonds de l'abbaye, 280, n° 9. Les motifs invoqués sont les suivants : l'éloignement de la chapelle et les inconvénients qui en résultent, son état délabré, ... *ce qui les couleroit au moins autant ou plus d'en faire une neuve à raison du grand entretien et réparation qu'il y a à faire à l'entour.* Le 4 avril 1752, l'abbé de Saint-Hubert donne son accord à condition qu'ils ... *entretiendront les murailles du cimetière.* Une première requête similaire dont seule une lettre conserve le souvenir, avait déjà été introduite en 1732 (A. E. St-H., 280, lettre datée de 1785). Une troisième requête fut introduite auprès du vicaire général de Liège, le 19 juin 1753 (A. P. A., autorisation de translation).

³ A. P. A., original avec sceau et deux copies. Le 21 septembre 1753 le curé d'Arville ; Jean Minet, et les commis de la communauté de Lorcy : Joseph Lozet, mambour, Richard Lozet et Jacques Cremer acceptent de construire un mur autour de l'ancien cimetière et d'y planter une croix, dont la carte de Ferraris de 1777 a gardé le souvenir (fig. 7). La translation se fera aux frais de la communauté. Cfr. aussi A. Ep. L., fonds du vicariat général, reg. F, VI, f° 277-282.

de la consécration, le jour du patron de la chapelle, et le lendemain de la consécration d'icelle parmi la rétribution accoutumée, savoir un pot de vin ou sa valeur pour la messe du jour de consécration, et autant pour celle du patron et deux escalins pour la messe des morts.

— Le jour de Noël, on ne fera dans lad. chapelle que la seule messe basse du jour et le dimanche de la Résurrection et de la Pentecôte on y célébrera pas de messe.

— Le déserviteur de la chapelle sera à la nomination du pasteur du lieu avec les habitants de Lorcy.

— Il sera obligé de tenir école parmi la rétribution ordinaire à lui payer par les parens des écoliers depuis la fête de tous les saints jusqu'à Pâques.

— Il devra se rendre à toutes les solennités à Arville pour y servir de diacre ou de sousdiacre.

— Comme le curé d'Arville est obligé de célébrer la messe dans lad. chapelle à quinzaine, le déserviteur y célébrera à sa place parmi la rétribution convenable.

— Il sera obligé de faire les instructions à la messe les jours de précept conformément aux ordonnances épiscopales.

— Il pourra chanter les litanies de la Sainte Vierge dans lad. chapelle sur la soirée, aux solennités et autres jours.

— Il célébrera la messe les jours d'obligations à l'heure qui lui sera désignée par le pasteur et hors le temps des offices de la mère église.

— Il ne pourra faire dans lad. chapelle la bénédiction des cierges, cendres, palmes, ni aucune fonction pastorale.

— Notre grand Vicaire Général de Liège pourra ajouter et diminuer aux présentes conditions, et les interpréter en cas de difficulté, et les parties respectives devront se conformer à sa décision sans appeler.

— Le déserviteur et habitans de Lorcy deveront promettre de se conformer aux présentes conditions, avant que la chapelle ne soit bénie et en passer act qui nous soit envoyé. Datum in civitate nostra Leodiensi sub signatura nostri in spiritualibus vicarii generalis sigilloque nostro solito hac duodecima novembris 1734 ».

18) — 1761, 12 septembre.

— La communauté offre le bénéfice à J. J. Moneau, gouverneur chez le baron d'Ezonberg, qui refuse poliment¹.

¹ A. P. A.

- 19) — 1785.
— Réfections du mur du nouveau cimetière à Lorcy ¹.
- 20) — 1878.
— Construction d'une nouvelle église, la deuxième, à Lorcy pour 23.929 Fr. ².
- 21) — 1887.
— Achat d'un nouveau mobilier pour 2.300 Fr. ³.
- 22) — 1885.
— Restauration du cimetière pour 1.799 Fr. ⁴.
- 23) — 1968.
— Restauration de l'église.

B. Conclusion

La plus ancienne mention de la chapelle St-Martin se retrouve dans la bulle d'Honorius II datée du 19 avril 1129. L'édifice s'y trouve localisé près de la *Wahelis crux*. C'est sans doute également à cette croix que fait allusion la mention de 1562 ⁵. Sur la carte de Ferraris (1777) figurent deux croix le long de la route de St-Hubert à Lorcy, à hauteur du site Saint-Martin : la première à droite, la seconde à gauche de la route et légèrement en retrait (Fig. 7).

Si l'identification de la seconde avec la croix destinée à commémorer l'ancien lieu de culte ne fait aucun doute ⁶, on peut conjecturer que la première est la *Wahelis crux* déjà citée au XIII^e siècle.

Hormis les quelques allusions à la chapelle dans la toponymie des XV^e et XVI^e siècles (Doc. 2), les sources susceptibles de préciser son histoire datent des XVII^e et XVIII^e siècles.

¹ A. E. St-H., Fonds de l'abbaye, 280, n° 9. Dans sa réponse à une mise en garde du Conseil de Luxembourg, concernant l'état lamentable du cimetière, Dom Jérôme André, procureur général de l'abbaye de Saint-Hubert remarque: ... *la chapelle qui existe aujourd'hui à Lorcy était autrefois une chapelle champêtre, isolée, entourée cependant d'un cimetière. Il est probable qu'elle prit naissance pendant cette peste terrible qui ravagea ces pays-ci dans le dix-septième siècle.*

² E. TANDEL, *Les communes luxembourgeoises*, VI, 1893, p. 1042.

³ *Ibid.*, p. 1042.

⁴ *Ibid.*, p. 1042.

⁵ Cfr. p. 13 et fig. 7.

⁶ A. P. A., original avec sceau et deux copies donnant la permission de la translation; daté du 19 juin 1753, ce texte donne les conditions du transfert: ... *sic tamen ut coemeterium capellae destruendae ajacens muro cinctum permaneat in eo crux ad perpetuam illius memoriam constituatur.*

De leur examen, il ressort, qu'à cette époque, St-Martin était une chapelle rurale, isolée et jouissant de certains droits paroissiaux : la perception de la dîme pour son entretien (Doc. 4, 6, 9, 14, 17), la dispensation des sacrements et en particulier le « *primum ac ultimum* » — ce qui est prouvé par la présence de fonts baptismaux et d'un cimetière (Doc. 3, 5, 6, 11, 16, 17, 19) —, la célébration de la messe chaque quinzaine ainsi que les offices à certaines fêtes (Doc. 3, 6, 7, 8, 10, 11).

Seule la perception de la dîme, assurée par le curé d'Arville, est un droit propre à la chapelle. Au contraire, les sacrements et les offices apparaissent comme des droits inhérents à la communauté paroissiale de Lorcy à charge de la cure de la paroisse d'Arville. La contestation opposant le curé Henrion aux habitants de Lorcy, de 1685 à 1709, est significative à cet égard (Doc. 7).

En 1722, afin d'éviter de nouvelles querelles et pour satisfaire les droits religieux de la communauté de Lorcy, la chapelle St-Martin est érigée en bénéfice ecclésiastique au profit d'un vicaire (Doc. 8). En échange « *des œufs et du pain de Noël* », le curé de la paroisse-mère en assumera la collation. Au total, cinq vicaires se sont succédés : Jacques Didier de Neufchâteau, Matthias Pierret, Maximilien Lozet, Jean Mathieu et sire Gauthier.

A côté de leurs obligations religieuses qui ont légèrement varié au gré des nominations, les vicaires sont tenus de veiller à l'instruction publique (Doc. 8, 17). A cet effet, Matthias Pierret disposera d'une école pour tenir ses classes d'hiver, dès 1725 (Doc. 12). Tous jouissent des mêmes droits que les habitants et en particulier du droit de vaine pâture pour leur cheptel, lequel varie selon leur richesse (Doc. 10).

Finalement, en 1754, après plusieurs requêtes (Doc. 16), et pour des motifs de commodité, l'ancienne chapelle rurale, devenue chapelle paroissiale en 1722 (Doc. 8), est démolie et reconstruite au centre du village (Doc. 17). Le décret de l'évêque Jean-Théodore de Bavière autorisant la translation, au centre de Lorcy, sauvegarde les droits du curé de la paroisse-mère et précise ceux du bénéficiaire (Doc. 17). Dernière étape de son histoire, cette église sera démolie à son tour en 1878 pour permettre l'érection du nouvel édifice (Doc. 20). Cette église qui a été déplacée de quelques mètres par rapport à celle de 1754, fut complètement restaurée en 1968 (Doc. 23).

V. LES SOURCES ARCHEOLOGIQUES

A. Examen des vestiges

La mise en culture du terrain avait permis autrefois de localiser, lors de labours, des traces évidentes d'une construction, ainsi que des ossements humains; cette circonstance, associée à l'étude du toponyme *A Saint-Martin* a permis la localisation exacte des vestiges. L'emplacement des substructions est marqué actuellement dans la pâture par une éminence à peine perceptible et par une végétation composée en majeure partie de mauvaises herbes. C'est en rassemblant ces éléments et en supposant une orientation normale E-O pour un édifice de culte, que furent entreprises les fouilles (Fig. 8).

L'examen archéologique fut mené à bien au moyen de neuf tranchées (cfr. Plan I). La première (Tr. 1), orientée NE-SO, large d' 1 m, recoupait le micro-relief sur près de 30 m. D'emblée, le chœur de l'église et quelques tombes furent recoupés, confirmant ainsi les constatations antérieures. Ces premiers travaux permirent ainsi de diriger l'examen dans deux directions : la façade et le chevet. Deux tranchées parallèles, de dimensions égales à la

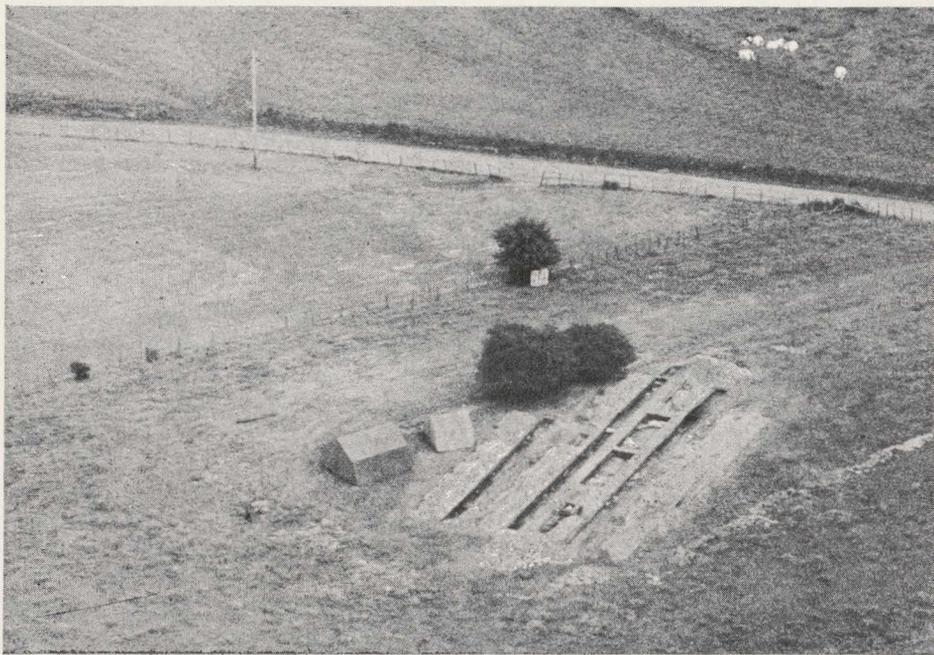


FIG. 8. — Vue aérienne du sommet de la colline St-Martin et vue générale des fouilles.

première et distantes, de 5 m d'axe en axe, furent creusées. La première (Tr. 2) fournit des éléments de plan permettant de déterminer la longueur exacte du chœur par une tranchée localisée (Tr. 7); la seconde (Tr. 3), située hors du bâtiment, recoupa quelques tombes situées autour du chevet. Il restait ainsi à préciser le plan et les phases constructives du chœur par deux tranchées intermédiaires larges de 2 m, creusées chacune sur 6,50 m de longueur (Tr. 5, 6).

La longueur de l'édifice, en façade, fut reconnue par une tranchée large d'1 m, creusée sur près de 20 m, parallèlement à la première, à 5 m de celle-ci, mesure prise d'axe en axe (Tr. 4). Les éléments d'orientation de la façade, fournis par cette tranchée, furent précisés et complétés par une tranchée perpendiculaire à celle-ci (Tr. 8). Cette dernière permit aussi de préciser le tracé du mur de clôture du cimetière, localisé par une petite tranchée prolongeant la première (Tr. 9).

L'examen archéologique des vestiges fut rendu malaisé par la composition schisteuse du sol de même que par le mauvais état de conservation des vestiges. Les murs, pour la plupart complètement détruits, ne laissaient que des traces peu visibles dans le sol; les nombreux bouleversements du terrain occasionnés par les inhumations successives rendirent la distinction plus malaisée encore. Les dimensions des substructions découvertes sont celles de murs négatifs et ne permettent donc souvent qu'une approche des dimensions originelles de l'édifice.

1) PÉRIODE A

La chapelle comprend deux parties distinctes dans le plan et intimement reliées dans la construction : une nef et un chœur, dont l'orientation axiale est de 109° par rapport au nord magnétique.

Les traces de démolition des murs délimitent une nef quadrangulaire assez irrégulière de 6,40 m à 6,89 m de côté *intra muros* comprenant les traces 1, 2, 3, 4, 5, 6 (Fig. 10)¹. La largeur des traces oscille entre 80 et 108 cm, ce qui indique, sans doute, un élargissement plus ou moins important des tranchées de fondation lors de la destruction des murs de l'édifice et de la récupération des matériaux; ces derniers sont composés principalement de pierres de grès informes, ainsi que de fragments de mortier granuleux jaune contenant de nombreuses loues de chaux et des fragments de mortier rosâtre.

Le mur de façade occidental — traces 1, 6 — est conservé à partir de —127/153²; la largeur du mur 6, fondé jusqu'à —176, donne vraisemblablement une largeur, avant démolition, proche de 80 cm. Le long côté septen-

¹ Tous les numéros sont ceux figurant sur le plan général des fouilles (cfr. Plan I).

² Tous les niveaux des vestiges sont donnés à partir du point 0 du terrain constitué par le socle d'un poteau télégraphique situé en bordure du terrain, le long de la route Lorcy-St-Hubert. Ce point se trouve à la cote absolue de 420, 18 m (relevé J. Laurent).

trional 2, large de 110 cm est conservé à partir de —135 et s'appuie sur le sol vierge à —168/172. La trace 3, à l'est, relie les murs latéraux de la nef, elle est conservée à partir de —154 sur une largeur de 76 cm. Le long côté méridional 5 est conservé de —158 à —174, large de 94 cm, il est légèrement déxaxé tout comme le mur latéral au nord; la façade occidentale semble ainsi légèrement moins large ($\pm 8,20$ m) que le mur de chaînage 3, à l'est ($\pm 8,80$ m).

Cette nef débouche sur un petit chœur carré de construction irrégulière dont les côtés mesurent de 3,10 m à 3,70 m *intra muros*. Ce chœur rétréci, à chevet plat, est également conservé à l'état de traces négatives : 7, 8, 9, 10 dont le comblement a été fait au moyen des mêmes débris de construction que ceux de la nef (Fig. 9, 10). Le mur latéral nord 7, large de 88 cm, est apparent à —102. La tranchée de fondation du mur de chevet 8, recèle encore des gros

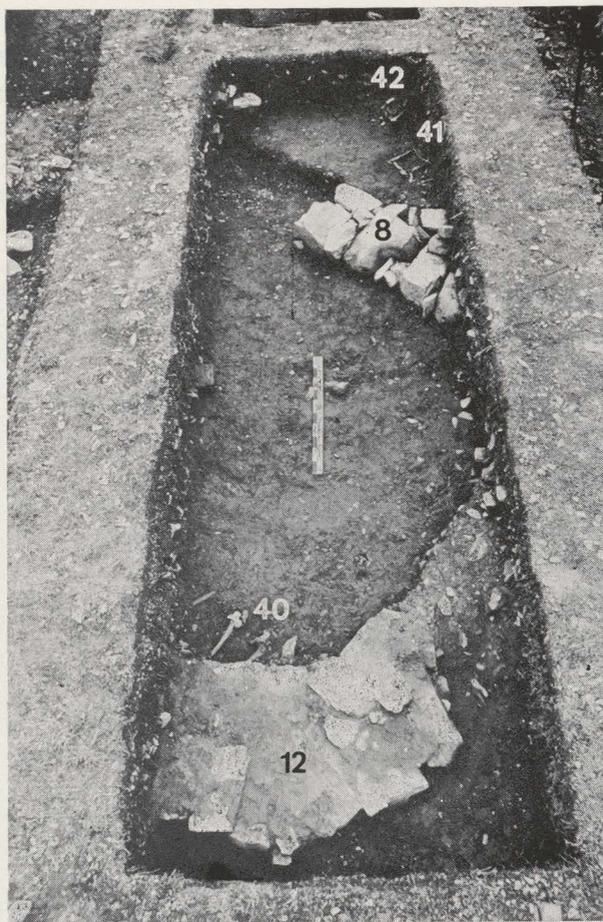


FIG. 9. — Vue du chevet du chœur primitif 8 et de l'amorce du chœur polygonal 12 (Cfr. Plan I, tranchée 5).



FIG. 10. — Vue sur le chœur primitif 4, 10 et l'amorce du chœur polygonal 16 (Cfr. Plan I, tranchée 6).

blocs de grès dont le mortier jaune recouvre par endroits des restes de mortier rose; ce mur est conservé à partir de -105 et est assis sur le sol schisteux en place jusqu'à -135 . Ce mur forme un angle 9, à -120 , avec le mur latéral 10 au sud, dont le comblement comprend de gros blocs épars à -107 , tandis que la tranchée de fondation a été creusée jusqu'à -169 . La surface du sol vierge environnant à $-142/147$ indique une fondation profonde à cet endroit du chœur, d'au moins une vingtaine de centimètres.

2) PÉRIODE B

Un chœur polygonal à trois pans coupés, en maçonnerie relativement bien conservée — 11, 12, 13, 14, 15, 16 — prolonge les longs côtés de la nef et entoure le petit chœur primitif (Fig. 9, 10, 12).

Le mur latéral nord de la nef —2— est prolongé par le mur 11; construit en grosses dalles de schiste vert, posées à plat, et noyées dans un mortier jaune sale, à forte proportion de sable contenant peu de loues de chaux, ce mur n'a conservé qu'une seule assise de fondation comprise entre —111 et —124. Le prolongement 12 conservé entre —98 et —120, accuse un changement de direction sous forme d'un angle obtus et amorce ainsi un pan du chevet du chœur 13; conservé à partir de —103 et assis en fondation jusqu'à —125, il conservait encore une assise de parement extérieur, faite de petites dalles de schiste équarries sur la face externe. La face terminale plate du chevet se retrouve en 14, ainsi que l'amorce du troisième pan. Ce mur, bien conservé, est apparent à —94 et est conservé jusqu'à —126, sur une largeur de 80 cm. La face latérale méridionale du chœur —15,16— conservée de —89/—92 à —122, vient buter contre le long côté 4, 5 de la nef primitive et est légèrement décalée vers l'extérieur, au niveau des fondations.

3) LE CIMETIÈRE

Les tranchées 8 à l'ouest, 1 et 9 à l'est ont recoupé le mur d'enceinte du cimetière. Dans sa partie occidentale 17, il atteint une largeur de près d'1 m et est construit en petites dalles de schiste gris à vert clair posées à plat et reliées à l'argile. En mauvais état, ce mur de pierres sèches n'a conservé qu'une assise de fondation, visible à partir de —154. Vers l'est, en 18 ce muret est large d'1,20 m, il a conservé deux assises de pierres sèches apparentes à —118/121 et posées sur le sol vierge, à —142 sans tranchée de fondation.

Ce muret semble circonscrire l'étendue du cimetière dont les tombes sont dispersées autour de l'église. La description des tombes se fera du nord au sud et de droite à gauche sur le plan (cfr Plan I).

- 19 (—165). Ossuaire, deux fémurs en position anatomique inversée.
- 20 (—191). Tombe, orient. O-E, jambes parallèles, mains jointes sur l'abdomen; perturbations.
- 21 (—165). Tombe, orient. O-E, mains jointes sur l'abdomen; perturbations.
- 22 (—147). Tombe, orient. O-E, pied droit croisé sur gauche (Fig. 11).
- 23 (—153). Tombe, orient. O-E, jambe droite croisée sur gauche, mains jointes sur la poitrine (Fig. 11).
- 24 (—161). Tombe, orient. O-E, fragments de crâne seuls conservés.
- 25 (—137). Tombe, orient. O-E, jambes jointes, bras croisés sur la poitrine; recoupée par tombe 26.
- 26 (—122). Tombe, orient. O-E, pied droit croisé sur gauche, mains jointes sur la poitrine.

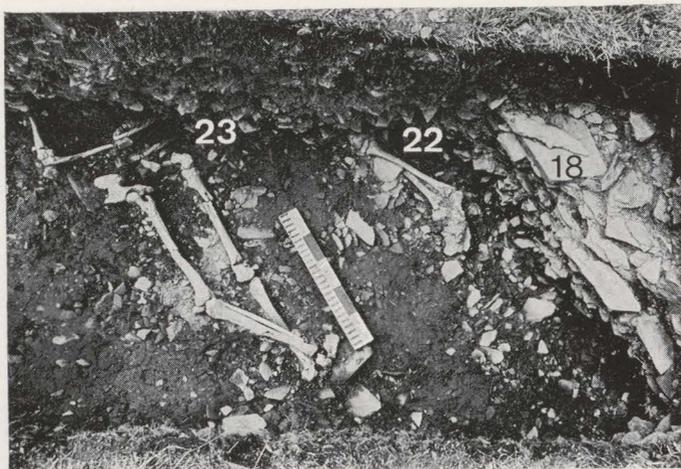


FIG. 11. — Mur de clôture du cimetière 18 et tombes 22, 23 (Cfr. Plan I, tranchée 1).

- 27 (—119). Tombe, orient. O-E, fémur conservé; recoupée par mur 11.
- 28 (—125). Tombe, orient. O-E, jambes perturbées, main gauche sur le ventre, bras droit le long du corps; recoupée par le mur 11 (Fig. 12).
- 29 (—159). Tombe, orient. O-E (?), squelette non conservé, fosse rectangulaire de 60 cm de largeur; recoupe le mur 3.
- 30 (—146). Ossuaire, ossements de trois individus au moins.
- 31 (—148). Tombe (?), orient. O-E (?), squelette non conservé, fosse rectangulaire entourée de quelques pierres, largeur : 28 cm.
- 32 (—145). Tombe, orient. O-E, tibias seuls conservés, fosse rectangulaire, largeur : 60 cm.
- 33 (—162). Tombe, orient. O-E, jambes jointes, partie supérieure du corps manquante; fortes perturbations.
- 34 (—166). Tombe, orient. O-E, jambe gauche croisée sur droite.
- 35 (—162). Tombe, orient. O-E, crâne.
- 36 (—162). Tombe, orient. O-E, crâne.
- 37 (—147). Tombe double, orient. O-E, ces deux squelettes bien conservés reposent l'un sur l'autre sans perturbations apparentes; jambes parallèles, bras le long du corps.
- 38 (—179). Tombe, orient. O-E; recoupée par 37.
- 39 (—180). Tombe, orient. O-E (?), crâne.

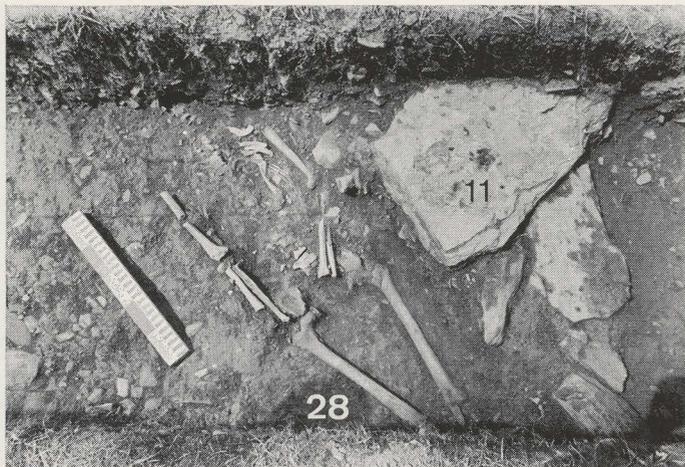


FIG. 12. — Mur du chœur agrandi 11 et tombe 28 (Cfr. Plan I, tranchée 1).

- 40 (—121). Tombe, orient. O-E, partie supérieure du corps manquante; fortes perturbations; recoupée par le mur 12 (Fig. 9).
- 41 (—118). Tombe, orient. E-O, mains jointes sur l'abdomen; traces de cercueil en bois, clous. Plusieurs restes de tissus dont une bordure en fils métalliques brodés, un bouton de cuivre et quelques grains de chapelet étaient conservés (Inv. 70AR4) (Fig. 9).
- 42 (—116). Tombe, orient. E-O, quelques perturbations (Fig. 9).
- 43 (—125). Tombe, orient. E-O, jambes parallèles; quelques perturbations (Fig. 10).
- 44 (—120). Tombe, orient. O-E, fortes perturbations; tombe creusée dans le remblai du mur 10 (Fig. 10).
- 45 (—116). Tombe, orient. O-E, bras le long du corps (?); recoupée par tombe 46 (Fig. 10).
- 46 (—114). Tombe, orient. O-E, jambes jointes, mains croisées sur l'abdomen (Fig. 10).
- 47 (—114). Tombe, orient. O-E, jambes jointes. Une épingle à hauteur de l'occiput, et une autre à hauteur de la poitrine indiquent sans doute un suaire. Trois paires d'anneaux en fil de cuivre torsadé, disposés de chaque côté de la colonne vertébrale, de même que deux paires à la hauteur du biceps gauche, sont les seuls restes vestimentaires conservés (Fig. 10).
- 48 (—125). Tombe, orient. O-E; fortes perturbations.

- 49 (—126). Tombe, orient. O-E, jambes jointes, mains jointes sur l'abdomen; traces d'une tombe antérieure (?).
- 50 (—132). Tombe, orient. O-E; fortes perturbations.
- 51 (—114). Tombe, orient. O-E, jambes jointes.
- 52 (— 99). Tombe, orient. O-E, crâne.
- 53 (— 89). Tombe, orient. O-E, crâne.
- 54 (— 89). Tombe, orient. O-E, crâne.
- 55 (—117). Tombe, orient. O-E, mains jointes sur l'abdomen; recoupée par tombe 56.
- 56 (—118). Tombe, orient. O-E, mains jointes sur la poitrine.
- 57 (—124). Tombe, orient. O-E, crâne.

B. Le matériel archéologique

Outre les quelques restes vestimentaires déjà énumérés (tombes 41, 47), les trouvailles d'objets sont extrêmement rares. Seuls quelques tessons d'une cruche en grès furent découverts dans le comblement des tranchées de démoli-

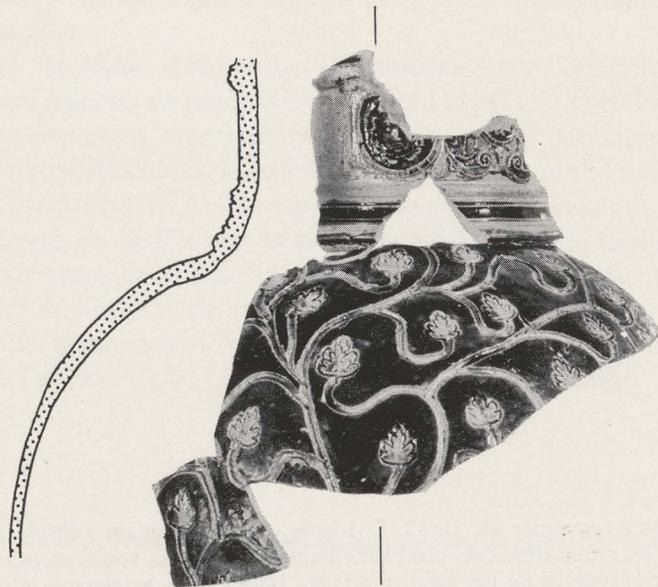


FIG. 13. — Fragment de cruche de Raeren, dans le style de Jan Baldem (ca. 1605-1610).

tion du chœur primitif (mur 7, 8) et peuvent ainsi fournir un *terminus post quem* important pour sa démolition et donc aussi pour l'agrandissement de l'édifice ¹.

1. (Fig. 13). Fragment de cruche, grès bleu, glaçure salifère — Corps ovoïde renversé, décoré de rinceaux gris terminés par des feuilles se détachant sur un fond bleu cobalt; col cylindrique orné de tores encadrant un décor de « cuirs » renaissants.

Bibl. : H. Hellebrandt, O. E. Mayer, *Raerener Steinzeug*, Aachen, 1967, p. 24, fig. 10 (date : 1602); p. 68, fig. 60 (date : 1602); p. 113, fig. 97 (date : 1605); p. 133, fig. 128 (date : 1605).

¹ Nous tenons à remercier M. Dr O. E. Mayer, conservateur du « Töpferei Museum » de Raeren pour les renseignements complémentaires qu'il a bien voulu nous fournir. Le décor est dans le style typique de Jan Baldem de vers 1605-10; on le retrouve aussi chez d'autres potiers e.a. le monogramme E de Raeren-Born, sans doute un Emont (lettre du 30-12-70).

VI. EVOLUTION HISTORIQUE

A. La chapelle primitive

L'*ecclesia* primitive se définit par un bâtiment simple à nef quadrangulaire, de construction irrégulière, se développant en façade sur près de 8,20 m et atteignant au niveau du chœur, une largeur maximale de 8,80 m. Cette nef donne accès à un petit chœur rétréci à chevet plat d'une largeur *extra muros* de 5,60 m. La longueur totale de l'édifice, dans l'axe, atteint 12,50 m (Plan II, n° 1, 2). Le mauvais état de conservation des vestiges n'a pas permis de retrouver des éléments de l'entrée, la destruction totale des murs de l'édifice ayant fait disparaître toutes traces. Quant au mur séparant la nef du chœur, il a vraisemblablement relié en fondation les points de retombée d'un arc triomphal; mais l'existence d'un mur en élévation, percé d'un passage étroit, ne peut cependant être exclue a priori¹. Mur de chaînage ou cloison, il reste que, comme dans toutes nos vieilles églises, St-Martin devait posséder un cancel séparant le chœur de la nef, les fidèles ne pouvant suivre les offices qu'à travers les ajours du cancel ou encore par la porte centrale entr'ouverte². Cette volonté de distinction entre la partie destinée à l'assistance et celle réservé au culte semble être matérialisée dans le plan.

Aucune découverte archéologique ne permet de fixer la date de construction de ce premier édifice. Seule l'histoire peut, dans une certaine mesure, combler cette lacune.

Sans doute, la bulle d'Honorius II confirme-t-elle l'existence d'une ... *ecclesiam sancti Martini de Wahelis cruce* ... en 1129 (Doc. 1) et fournit-elle ainsi un *terminus ante quem* important, mais d'autres indices permettent cependant de reculer la fondation de St-Martin de Lorcy à une époque bien antérieure. L'histoire de la paroisse d'Arville dans le cadre du démembrement du domaine primitif de l'abbaye de St-Hubert, la situation topographique de l'édifice et son plan, le patronyme de St-Martin, sont autant d'éléments essentiels dans la détermination de l'origine de sa fondation.

L'histoire de la paroisse d'Arville semble devoir être liée étroitement à la fondation de l'abbaye de St-Hubert, et à son domaine primitif.

¹ Cfr e.a. J. MERTENS et A. MATTHYS, *Tavigny St-Martin, lieu de culte romain et médiéval*, Arch. Belg. 126, 1971.

² E. NEMERY, *Introduction historique à l'ancien doyenné de Rochefort*, dans *Trésors d'art de l'ancien doyenné, expos. Rochefort 1966*, p. 24-25.

Selon la plus ancienne relation de la fondation de cette abbaye, consignée dans la *Vita Beregisi*, et rédigée vers 937¹, cette fondation pieuse serait le fruit d'une donation faite à Béréglise par Pépin II et son épouse Plectrude tout au début du VIII^e siècle². Ce sont des sources tardives, le *Cantatorium sive Chronicon Sancti Huberti* de Lambert le Jeune, écrit entre 1098-1106³, et le faux diplôme de fondation de Pépin et de Plectrude, daté récemment de vers 1150⁴, qui donnent les limites du domaine primitif attribué à l'abbaye⁵. Les indications de ce texte semblent devoir recouvrir le territoire de la mairie de St-Hubert, à savoir Arville et ses dépendances de Lorcy et Chermont, Hatrival ainsi que la localité de St-Hubert (Fig. 14). Si le territoire d'Arville semble donc concerné, ce n'est qu'en 817 que le nom de cette localité apparaît, pour la première fois, dans les textes et ce dans la dotation de Walcaud, évêque de Liège, à l'abbaye de St-Hubert⁶. Ce texte, aujourd'hui disparu mais dont une copie fragmentaire est conservée dans la *Chronique*, confirme d'abord la possession des biens antérieurs de l'abbaye, parmi lesquels *Aprovilla* est cité en premier lieu, indice supplémentaire de son importance au sein du domaine; cette mention recouvre, selon toute vraisemblance les territoires de Hatrival, Lorcy et Chermont, bien que ces lieux ne soient pas expressément cités, soit qu'il s'agisse là de localités de moindre importance, soit aussi qu'elles n'existent pas encore. L'importance du domaine primitif de l'abbaye, constitué principalement par le territoire d'*Aprovilla* (Arville), est soulignée également par la distinction faite, en 817 selon la *Chronique*, entre le domaine primitif et le nouveau patrimoine donné par Walcaud; car, seuls, les administrateurs des terres cédées à Béréglise doivent venir tous les ans, le 10 août, apporter leurs redevances⁷. Une autre date était réservée aux tenanciers des possessions plus récentes.

L'évolution de l'extension et de la christianisation du domaine primitif de l'abbaye sera assez rapide. Elle s'appréhende déjà dans la bulle d'Honorius II, datée du 19 avril 1129 (Doc. 1), qui mentionne les églises érigées dans le domaine et stigmatise ainsi l'accroissement de la population et le démembrement du domaine. Cette bulle cite, en effet, dans l'ordre géographique suivant

¹ G. KURTH, *Les premiers siècles de l'abbaye de St-Hubert*, dans *Comptes-Rendus de la Commission royale d'Histoire*, 5^e série, VIII, 1, 1898, p. 10.

² Cfr. les *termini* bien analysés dans G. KURTH, *ibid.*, p. 14.

³ *Ibid.*, p. 22, 24 et notes; cfr. aussi K. HANQUET, *La chronique de Saint-Hubert dite Cantatorium*, Bruxelles, 1906.

⁴ G. DESPY, *Le diplôme de Pépin II du 13 novembre 687 pour l'abbaye de Saint-Hubert est-il vrai ou faux?*, dans *Hommage au Professeur P. Bonenfant (1894-1965)*, Bruxelles, 1965, p. 16.

⁵ G. KURTH, *Les premiers siècles...*, p. 27; G. DESPY, *op. cit.*, p. 4-5.

⁶ G. KURTH, *Les chartes de l'abbaye ...*, p. 5.

⁷ G. KURTH, *Les premiers siècles ...*, p. 45.

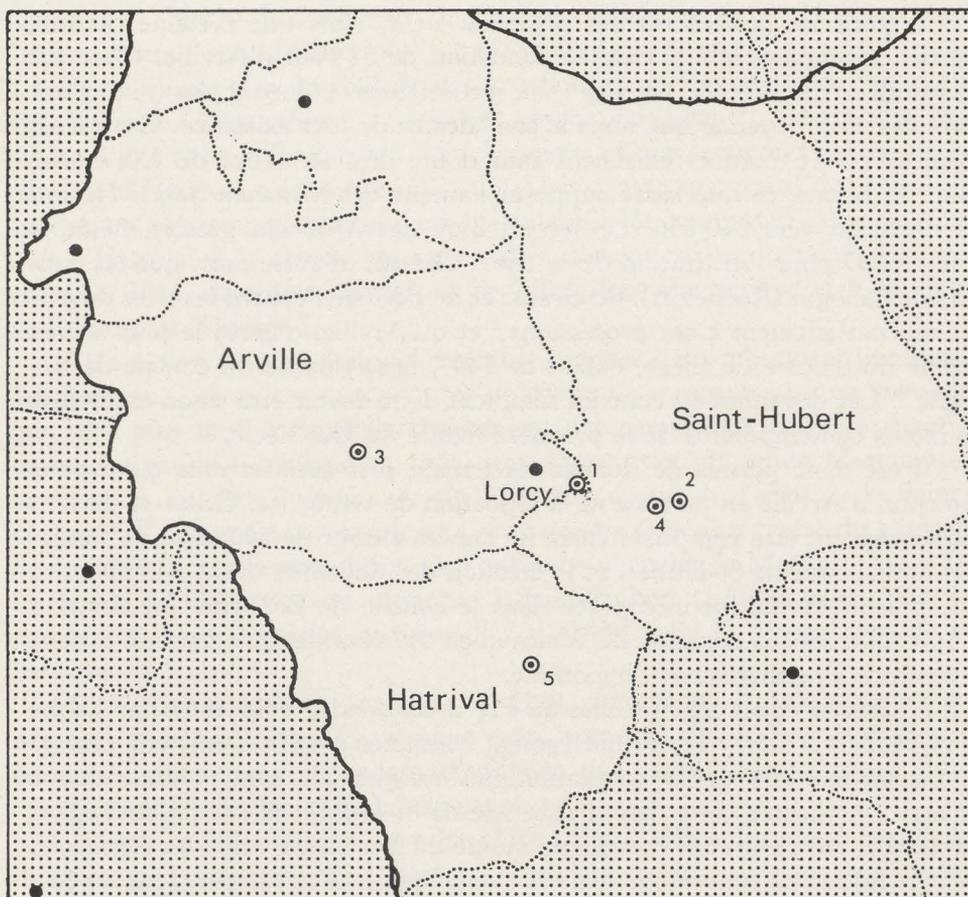


FIG. 14. — Carte du domaine primitif de l'abbaye de Saint-Hubert et localisation des églises citées en 1129 (Ech. 1/100.000^e) :

1. St-Martin de Wahelis (av. 700 ?)
2. abbatale de Saint-Hubert (vers 700)
3. St-Paul d'Arville (av. 837 ?)
4. St-Gilles-au-Pré (vers 1064)
5. St-Ursmer d'Hatrival (1064-1086 ?).

les ... *ecclesiam sancti Pauli de Arvilla, ecclesiam sancti Martini de Wahelis cruce, ecclesiam sancti Aegidii de Prato, ecclesiam sancti (Hus)-marii de Atrivilla* ...¹. La date de fondation de ces différentes églises existantes avant 1129, pourrait permettre de fixer la chronologie du démembrement du domaine jusqu'à cette date au moins ; mais les renseignements conservés sont cependant fort rares et ne permettent souvent qu'une approximation.

¹ G. KURTH, *Les chartes de l'abbaye* ..., p. 99, note 4.

L'étude de la création des doyennés peut, dans une certaine mesure, fournir des indices sur la date de fondation de St-Paul d'Arville. C'est par l'institution des « croix banales » ou processions groupant les différentes paroisses d'un doyenné que nous avons la trace de leur existence. Ces « croix banales » ou « bancroix » existaient sans doute déjà au début du IX^e siècle; c'est, du moins, ce que laisse supposer l'auteur des *Miracula Sancti Huberti* les décrivant vers 840/850. Le second livre des *Miracula* précise même la date de 837 pour l'institution de ce rite¹. On sait, d'autre part, que les conciles de Behogne (Rochefort), de Graide et de Bastogne étaient les trois doyennés qui participaient à ces processions² et qu'Arville, d'après le plus ancien pouillé du diocèse de Liège, datant de 1497, faisait partie du concile de Behogne³. Les doyennés ou conciles semblent donc devoir être sinon antérieurs du moins contemporains de la première moitié du IX^e siècle.

Il est donc permis de donner les *termini post quem et ante quem* pour l'érection d'Arville en paroisse et la fondation de son église. Celles-ci doivent nécessairement être comprises entre les années autour de 700, date de fondation de l'abbaye de St-Hubert et la création des doyennés avant 840/50 voire 837, puisqu'Arville fut incorporée dans le concile de Behogne. La mention d'*Aprovilla*, dans la donation de Walcaud en 817 abonde également en ce sens et renforce singulièrement l'hypothèse.

L'actuelle église de St-Gilles-au-Pré a été fondée vers 1064 par l'abbé de St-Hubert Thierry I⁴. Primitivement consacrée à saint Denis elle change de patronyme lors de la translation des reliques de saint Gilles, due à Thierry I⁵. Jusqu'à cette date, l'abbatiale de St-Hubert faisait office d'église paroissiale. Au moins dès la seconde moitié du IX^e siècle, selon les *Miracula*, tous les fidèles ne sont admis dans le chœur que le 3 novembre, jour de fête de Saint-Hubert⁶; mais ce fait n'exclut pas l'existence d'un autel secondaire réservé toute l'année aux fidèles; de plus, la présence d'un baptistère confirme la vocation paroissiale de l'église abbatiale⁷.

Jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, l'église de St-Ursmer d'Hatrival a été une filiale de St-Gilles-au-Pré⁸. Sans doute, s'agit-il là aussi d'une fon-

¹ D. GUILLEAUME, *op. cit.*, p. 436, note 3.

² E. NEMERY, *op. cit.*, p. 18.

³ *Ibid.*, p. 15.

⁴ K. HANQUET, *op. cit.*, p. 46, 18 (26); 1.7-8 : ... *Sub eodem tempore (1064) insimul cepta est fieri ... et, que in prato est, in honore beati Egidii ecclesia.*

⁵ K. HANQUET, *op. cit.*, p. 243 : ... *in basilica beati Egidii, que prius ab antiquo constiterat, in honore beati Dyonisii martyris.*

⁶ G. KURTH, *Les premiers siècles ...*, p. 51-52.

⁷ K. HANQUET, *op. cit.*, p. 243 : *Hec, ut est proprium matris ecclesie, legitimum possidet baptisterium, habens dotis nomine subjectionem quatuordecim ecclesiarum.*

⁸ D. GUILLEAUME, *op. cit.*, p. 436.

dition de Thierry I; fondateur de l'église paroissiale de St-Hubert, c'est également sous son abbatiat que fut reconstruite l'abbaye.

Si on ajoute à sa qualité de constructeur et de fondateur, le fait qu'il était selon le *Cantatorium* : ... *lobiensis cenobii monachus* ... c'est à dire ex-moine d'une abbaye fondée par saint Ursmer¹ et que le second patron de la paroisse d'Hatrival n'est autre que saint-Denis, patron primitif de St-Gilles-au-Pré, on peut conjecturer qu'il est également le fondateur de l'église St-Ursmer d'Hatrival. Les *termini* de cette église doivent nécessairement se situer entre *ca.* 1064, date de fondation de St-Gilles dont elle dépend et 1086, date de la mort de Thierry I.

La création de cette église clôt ainsi le premier démembrement paroissial du domaine. Les autres dépendances d'Arville ne seront érigées en paroisse que bien plus tard, lorsque l'accroissement démographique l'exigera; Smuid deviendra paroisse médiane en 1586, sous l'invocation de sainte Marguerite; la collation en sera au seigneur de Mirwart, avoué de l'abbaye de Saint-Hubert². La chapelle paroissiale de Lorcy ne sera érigée au centre du hameau qu'en 1754, après la démolition de l'ancienne chapelle St-Martin (Doc. 17). La ferme de Chermont est rattachée à Saint-Hubert en 1828 et en 1899 le hameau de Poix est érigé en chapellenie placée sous la dépendance de la paroisse de Smuid³.

Si aucun document antérieur à 1129 concernant l'...*ecclesiam sancti Martini de Wahelis cruce*... ne nous a été transmis, les indices historiques énumérés permettent cependant d'assigner une chronologie haute à cette église primitive, isolée dans la campagne.

Il reste qu'elle ne peut prendre place dans le démembrement paroissial du domaine primitif donné à Béréglise, car chacune des paroisses constituées au cours des temps possède son édifice de culte au milieu de son habitat, la fondation des églises a suivi l'évolution démographique des habitants du domaine. L'hypothèse d'une fondation avant le premier démembrement connu, soit la fondation de l'église St-Paul d'Arville, avant 840/50 voire 837 ou même 817, semble donc fondée.

La situation topographique particulière de St-Martin renforce l'hypothèse d'une fondation antérieure au démembrement. Situé à l'écart de toute agglomération, à la limite de la commune d'Arville et de St-Hubert, à proximité de Lorcy, sensiblement au centre du domaine primitif de l'abbaye, ce petit édifice pourrait être l'église domaniale de la donation de Pépin et serait donc antérieur aux environs de 700.

¹ K. HANQUET, *op. cit.*, p. 18,6 (10), 3.

² A. E. St-H., Fonds de l'abbaye, 280, n° 3. D. GUILLEAUME, *op. cit.*, p. 437. Cet auteur donne la date de 1585. E. TANDEL, *op. cit.*, p. 1045. E. NEMERY, *op. cit.*, sv. Smuid, p. 76.

³ E. TANDEL, *op. cit.*, p. 1040; D. GUILLEAUME, *op. cit.*, p. 437.

L'origine des prérogatives paroissiales de St-Martin permettrait sans doute d'éclairer l'origine de sa fondation; malheureusement, l'évolution de son statut ne nous est connue que d'une manière fort imparfaite. En 1129, la bulle d'Honorius II (Doc. 1) qualifie St-Martin d'*ecclesia* et la cite sur pied d'égalité avec toutes les églises énumérées, dont certaines de fondation récente. Ultérieurement et au moins à partir de 1562, elle est citée comme *capella* tant dans les archives courantes que dans les documents officiels¹. La plus ancienne dénomination connue de *ecclesia*, associée aux droits paroissiaux dont elle jouissait, font que, antérieurement au XI^e siècle, St-Martin jouissait d'un statut nettement supérieur à celui dont elle a joui aux siècles postérieurs. La décadence devant nécessairement se situer entre 1129 et 1562, son statut paroissial semble se trouver réduit au « *primum ac ultimum* ». En 1722 elle retrouvera un peu de son ancienne splendeur; elle sera érigée en bénéfice ecclésiastique et aura un vicaire (Doc. 8), mais ce répit sera de courte durée, car en 1754 elle sera démolie et transférée au milieu du village.

La chronologie haute de St-Martin est également renforcée par l'étude des petits sanctuaires mononefs à chœur rétréci et à chevet plat qui parsèment la province du Luxembourg. Ces petits édifices se trouvent généralement isolés dans la campagne et ont pour la plupart été établis dans un cimetière préexistant ou ont eux-mêmes dès l'origine été entourés de tombes. Malheureusement, leur chronologie est très mal définie et leur histoire primitive fort fragmentaire. St-Maximin de Jéhonville pourrait dater d'avant 837 soit encore de la seconde moitié du Xe siècle²; St-Martin de Tavigny est certainement antérieure à 893 puisqu'elle est citée dans le polyptique de Prüm³; l'église de Ste-Gertrude à Tenneville a été datée avec circonspection de la fin du Xe siècle ou du début du siècle suivant, mais cette chronologie est peu assurée⁴. L'église de St-Jacques de Fosse s/Salm, quoique située aux limites de la province, présente un plan qui dans les proportions carrées de la nef est identique à St-Martin de Lorcy, mais l'époque de sa fondation reste obscure⁵.

¹ Cfr. Doc. 2 et les extraits suivants : ... *Habetur sub dicta ecclesia capella in Lorcy ...* (Doc. 5); ... *eadem die visitata fuit capella de Lorcis ...* (Doc. 6); ... *eadem die visitata fuit capella de Lorcis ...* (Doc. 11); pièce officielle autorisant la translation : ... *notum facimus nobis per dilectos nobis in christo magistrum Joannem Minet parochum in Arville Diocesis nostrae leodiensis et incolas loci de Lorcy eius parochianos fuisse expositum quod capella dicti loci de Lorcy de nostra licentia ita restaurata sit ...*

² J. MERTENS et F. BOURGEOIS, *L'église Saint-Maximin à Jéhonville*, dans *Arch. Belg.* 66, 1963, p. 216.

³ J. MERTENS et A. MATTHYS, *op. cit.*, p. 41.

⁴ J. MERTENS, *L'église Sainte-Gertrude à Tenneville*, dans *Arch. Belg.* 54, 1961, p. 24.

⁵ J. MERTENS et F. BOURGEOIS, *L'église de Saint-Jacques à Fosse-sur-Salm*, dans *Arch. Belg.* 85, 1965, p. 36-37.

Le patronyme de St-Martin est, sans aucun doute, parmi ceux qui ont servi de dédicace à nos plus anciennes églises¹. Leur nombre dans la province de Luxembourg ne laisse d'impressionner, et est peut-être à mettre en rapport avec le passage du saint dans cette région.

Tous les indices historiques, topographiques, toponymiques convergent vers une fondation ancienne de St-Martin de Lorcy et pourtant les textes de la *Vita Beregisi* insistent sur la solitude de la région donnée aux moines pour y ériger leur abbaye². Cette mention doit être considérée plutôt comme un cliché littéraire qu'un reflet de la réalité. Ce domaine faisait partie des biens royaux, il devait jouir déjà d'une certaine organisation et avoir un habitat clairsemé³.

C'est dans cette perspective que l'on peut émettre l'hypothèse d'une chapelle domaniale dédiée à saint Martin fondée avant les années 700.

B. La chapelle transformée

Le nouveau chœur construit autour du premier, celui-ci fut démoli; cette manière courante de procéder n'entravant pas l'exercice du culte. Les murs latéraux de la nef primitive furent prolongés de 6,10 m, le nouveau chœur se terminant par un chevet polygonal à trois pans. L'aspect primitif de l'édifice a été ainsi notablement modifié; grâce à ces transformations, St-Martin était devenu une mononef de 17,50 m de longueur, ne distinguant pas, en volumes, le chœur de la nef (Plan II, n° 2).

Cette phase de construction assez tardive, date vraisemblablement de la première moitié du XVII^e siècle, en tout cas après 1605/1610, terminus fourni par les fragments d'une cruche de Raeren retrouvée dans le comblement de la tranchée de démolition du chœur primitif (Fig. 13). Dom Jérôme André, dans une lettre datée de 1785, renseigne : « ... il est probable qu'elle (la chapelle) prit naissance pendant cette peste terrible qui ravagea ces pays-ci dans le dix-septième siècle... »⁴; bien qu'il semble évident qu'il y ait confusion dans ce souvenir entre la fondation et les travaux de restauration, voire de reconstructions partielles, il n'en reste pas moins que cette mention, toute imprécise qu'elle puisse être, est précieuse. Si on ajoute à cela que la peste a

¹ Voir à ce sujet R. E., *Eglises « Martiniennes » des archidiaconés d'Ardenne et de Famenne*, dans *Ardenne et Famenne*, 1, 1962, p. 31-32 et G. LAFONTAINE, *Eglises Saint-Martin*, dans *Ardenne et Famenne*, 3, 1962, p. 145-146.

² K. HANQUET, *op. cit.*, p. 5 : *At Beregisus continuis insistens laboribus, solatiis etiam quorundam fidelium adjutus, silvestrem solitudinem purgavit et habitabilem fecit ...*

³ E. EWIG, *Les Ardennes au haut-moyen-âge*, dans *Anciens Pays et Assemblées d'Etats*, XXVIII, 1963, p. 21 et G. DESPY, *op. cit.*, p. 8.

⁴ Cfr. note 1, p. 18.

certainement touché la région en 1636¹, il est permis de croire que la date proposée pour ces travaux d'agrandissement doit être proche de la réalité.

La construction d'une mononef terminée par un chevet polygonal à trois pans n'est d'ailleurs pas un phénomène isolé dans cette région au XVIIe siècle. L'église St-Jacques de Fosse s/Salm adopte un tel plan pendant la première moitié du XVIIe siècle²; St-Maximin de Jéhonville adoptera le chevet à trois pans en 1615/17³; à Ste-Gertrude de Tenneville, on fera de même en 1682⁴ et à Ste-Catherine de Bras également vers la fin du XVIIe ou au début du XVIIIe siècle, en tout cas avant 1733⁵.

C. Le cimetière

Peu de sépultures peuvent être attribuées avec certitude à la phase primitive de la chapelle (Plans I, II); l'absence de mobilier rend toute chronologie impossible et seule la situation des tombes dans l'édifice permet des constatations sûres. Les tombes 27, 28, 40 ont été recoupées partiellement lors de l'agrandissement du chœur, elles sont donc antérieures à cette phase de construction.

Les tombes 27 et 44 recoupent les murs du chœur primitif et peuvent donc être considérées comme des inhumations postérieures à la démolition de ce chœur et donc aussi être contemporaines ou postérieures à la première moitié du XVIIe siècle.

Le mur de clôture du cimetière 17 (Plan II, n° 3) est implanté de manière telle qu'il passe inévitablement sur l'angle nord de la façade détruite. De plus, bien que suivant un tracé irrégulier, l'identité de la technique de construction de même des matériaux, associent le mur 18 à la même enceinte.

La date de construction de ce mur a été à plusieurs reprises retardée ou remise. En 1686, l'archidiacre souhaite voir le cimetière entouré d'un mur (Doc. 5) et en 1725, ce souhait est à nouveau exprimé (Doc. 11). Ces injonctions répétées semblent être restées lettre morte et l'absence de traces de

¹ G. HOSSEY, *Une croix d'occis à Biourge (Orgeo)*, dans *Ardenne et Famenne*, 3, 1968-69, p. 175-176. La page de garde du registre d'Orgeo commencé en 1660 par le curé Michel Valensart, nous renseigne sur ce fléau : *La guerre de France ayant com(mencé) au mois de may 1635 a este la publication de la paix au printemps de l'an 1660. Sur le commencement de laquelle guerre arriva une contagion et mortalité sy mémorable et sy flagrante et générale que depuis la fin de may 1636 iusque à la fin d'aoust ensuyvant, les deux tiers du peuple moururent, plus de 15 ou 20 par jour, de peste et de la dysenterie.*

² J. MERTENS et F. BOURGEOIS, *op. cit.*, p. 41.

³ J. MERTENS et F. BOURGEOIS, *op. cit.*, p. 208.

⁴ J. MERTENS, *op. cit.*, p. 24-25.

⁵ F. BOURGEOIS, *Apport des fouilles archéologiques à l'histoire de la commune de Bras*, dans *Arch. Belg.* 70, 1964, p. 36.

murs d'enceinte autres que celles qui recourent les ruines de la chapelle renforcent l'assertion. C'est paradoxalement après la destruction de l'église et le transfert du cimetière en 1754 (Doc. 17) que le champ de repos sera entouré de : « ... murailles, ... portes et serures afin que les bêtes ne puissent y avoir accès... ». Quant à sa date de construction, elle est liée à la date de démolition de la chapelle. En 1752, lors de la première requête de la communauté de Lorcy à Célestin De Jongh en vue de démolir la chapelle et de transférer le cimetière, l'abbé donne son accord à condition qu'« ... ils entretiendront les murailles du cimetière... » (Doc. 16). Sans doute, la clôture doit-elle encore être construite, car l'ordre de construction n'apparaît que le 19 juin 1753 dans l'accord et les prescriptions de Jean-Théodore de Bavière (Doc. 17). C'est la même année que Richard Lozet et Jacques Cremer acceptent de construire le mur (Doc. 17), et c'est dans le décret définitif daté du 12 novembre 1754 qu'il est fait mention du délai de construction qui ne pourra dépasser le terme d'un an à dater de ce jour. Le mur aura donc été construit vraisemblablement en 1755, de toute façon après la démolition de la chapelle, si du moins, le délai de construction a été respecté. Certains indices permettent de croire cependant qu'il en est ainsi; en effet, une des deux conditions au transfert de la chapelle et de son cimetière a été certainement remplie. La translation n'était autorisée qu'à condition que le cimetière soit ceint par un mur et qu'une croix en rappelle le souvenir à perpétuité (Doc. 17). Or, la carte de Ferraris de 1777 renseigne une croix à l'emplacement de la chapelle, alors même que celle-ci n'existait plus (Fig. 7). Il y a tout lieu de penser que les habitants de Lorcy n'auront pas dérogé à ces prescriptions et que le mur d'enceinte découvert est bien celui dont parlent les textes; recoupant la façade de l'édifice, il est nécessairement postérieur à la démolition de la chapelle.

VII. CONCLUSIONS

Fondée vraisemblablement avant 700, l'église St-Martin de Lorcy est peut-être l'église du domaine royal, donné par Pépin II et son épouse Plectrude à leur chapelain Béréglise, pour y fonder l'abbaye de Saint-Hubert. Les documents historiques permettant d'assurer cette hypothèse font malheureusement défaut; mais l'étude attentive de l'évolution du démembrement du domaine primitif de l'abbaye, marqué par la fondation des églises paroissiales de St-Paul d'Arville avant 840/50 ou même 837 voire 817, St-Gilles-au-Pré vers 1064 et St-Ursmer d'Hatrival avant 1086, ne laisse point de place à la création de St-Martin de Lorcy. Son statut d'église paroissiale connu en 1129, doit refléter une importance qu'elle possédait avant le démembrement du domaine et la création des paroisses; on voit mal autrement comment on pourrait expliquer sa construction à l'écart de Lorcy, alors même qu'elle devrait desservir ce hameau, alors même aussi que toutes les fondations ont été établies au milieu de l'habitat. Il ressort qu'elle devait sans doute déjà exister avant même que l'essor démographique du domaine et la formation de concentrations d'habitat ne nécessitent une dispersion des nouveaux lieux de culte. Sa situation topographique, au milieu du domaine primitif de l'abbaye et aux frontières des paroisses, son patronyme de St-Martin et surtout son plan, renforcent singulièrement l'hypothèse et font de cet édifice une église assurément préromane, voire mérovingienne (Fig. 14).

Son histoire écrite ne commence cependant qu'en 1129 et, si elle est encore *ecclesia* à cette époque, elle perdra petit à petit de son importance au profit des sanctuaires créés dans les autres paroisses du domaine. Elle deviendra au moins à partir de 1562 et durant tout le XVII^e et XVIII^e siècle, une petite chapelle rurale conservant certains de ses droits paroissiaux.

Durant la première moitié du XVII^e siècle et en tout cas après 1605/1610, elle subira des travaux de réfection et d'agrandissement importants : la nef amplifiée recevra un nouveau chœur.

En 1754, enfin, après un répit de courte durée, elle sera démolie et transférée avec son cimetière au hameau de Lorcy, au milieu des descendants de ceux-là même dont elle avait abrité les prières et les corps.

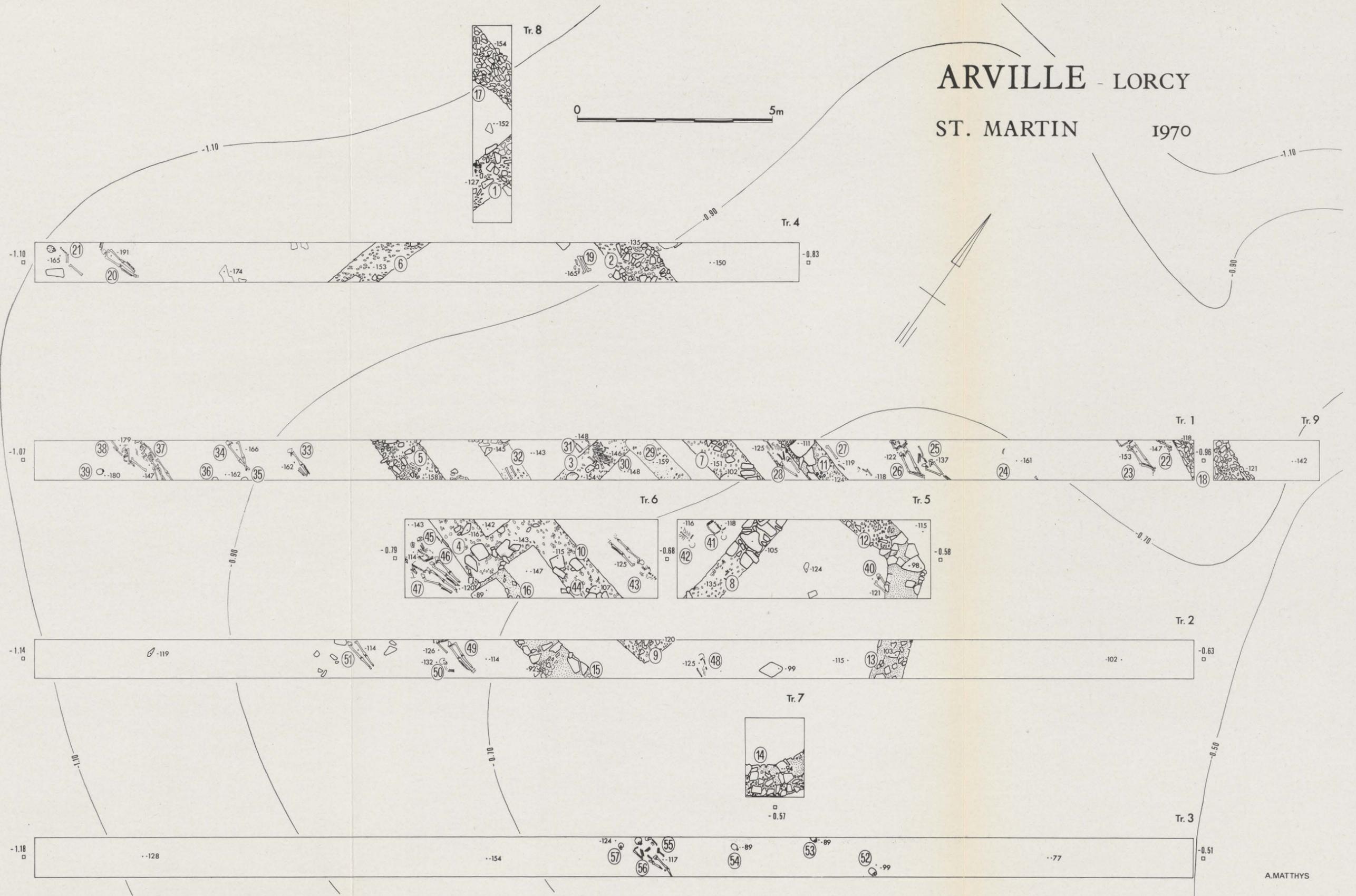
TABLE DES MATIERES

I. Introduction	5
II. Situation topographique	6
III. Iconographie	10
IV. Les sources historiques	12
A. Examen des sources	12
B. Conclusion	18
V. Les sources archéologiques	20
A. Examen des vestiges	20
1) Période A	21
2) Période B	23
3) Le cimetière	24
B. Le matériel archéologique	27
VI. Evolution historique	29
A. La chapelle primitive	29
B. La chapelle transformée	35
C. Le cimetière	36
VII. Conclusions	38

ARVILLE - LORCY

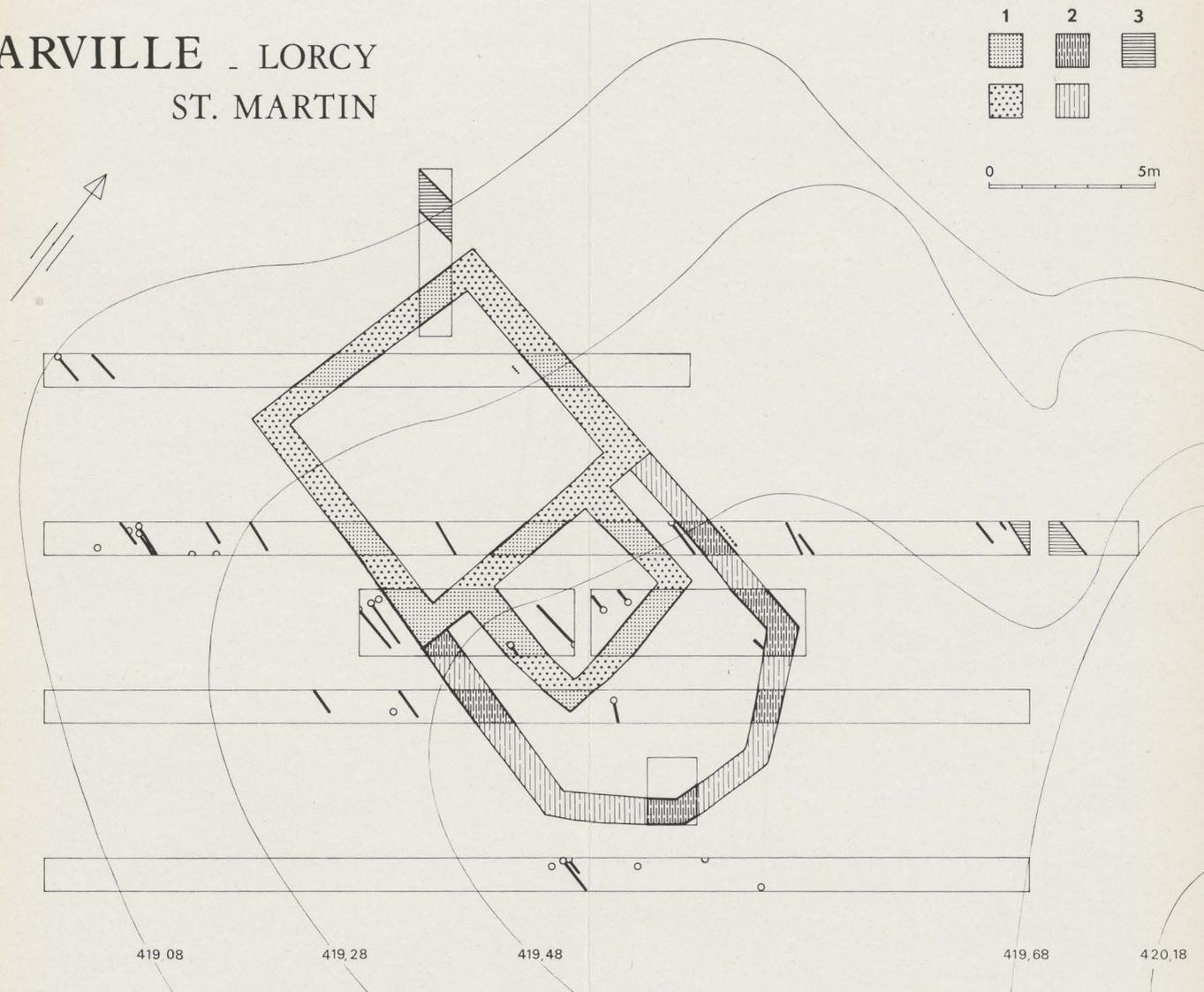
ST. MARTIN

1970



Plan I. Plan général des fouilles.

ARVILLE - LORCY
ST. MARTIN



Plan II. Plan d'interprétation des vestiges :

1. période A, chapelle primitive (av. 700).
2. période B, agrandissement du chœur (ap. 1605-1610).
3. mur de clôture du cimetière (1754-1755).